

# Pour 2017 Deux Semaines de Congés, Et les deux autres ?

## Actualité Site / Sochaux-Belchamp / Congés 2017

La direction annonce deux semaines de fermeture consécutives pour 2017 les semaines 31 et 32 pour Sochaux/Belchamp. Et pour les 3èmes et 4èmes semaines cela va être en fonction du besoin de l'entreprise. En clair cela va être un peu comme le loto, il y aura plus de perdants que de gagnants ! Voilà comment un accord d'entreprise peut être un facteur aggravant pour le **BIEN-ETRE des salariés**. Déjà que 4 semaines c'était le minimum requis pour décompresser et refaire le plein d'énergie, passer à peut-être 3 semaines **mais SUR 2 semaines**, c'est un retour en arrière socialement avec une direction qui reste sourde aux demandes et besoins des salariés, voilà la Réalité.

### CONGES 2017

**2 ou 3 semaines**



Annnonce de **2 semaines de fermeture les semaines 31/32 + 14 août** avec « **soi-disant** » la garantie de pendre 3 semaines de congés consécutives ?

La prise des 3 semaines consécutives pourra se faire les semaines 31-32-33 du 31 juillet 2017 au 18 Août 2017, ou les semaines 30, 31, 32 (du 24 juillet 2017 au 11 août 2017) mais avec l'obligation de poser un CP le 14 août... pour nous c'est une incitation de prise de congé en août... et encore une fois un jour imposé aux salariés !

**Pour la CGT, les salariés doivent avoir la possibilité de prendre 4 semaines de congés d'été d'affilée, les congés payés appartiennent aux salariés.**

Concernant la 5ème semaine, elle sera positionnée du **26 décembre 2017 au 2 Janvier 2018**.

La **journée de solidarité** positionnée le **5 juin** ou le lundi de Pâques, **17 avril 2017**.

Positionnement d'un **RTT le 26 mai 2017**.

La direction nous dit qu'elle nous laisse généreusement la 4ème semaine complète pour 2017... Affaire à suivre ??

## Sans nous pas de Bagnoles !

La direction en cette période hivernale, surveille à l'aide d'un graphique le parcours d'une certaine courbe qui est censée être un indicateur de « **bonne santé** » pour la production journalière avec comme particularité l'indice « **véhicules corrects du premier coup** » en clair (**le bon direct**). Comment est renseignée cette courbe :? Cela reste un mystère. C'est du domaine des calculs de la direction avec sa logique d'organisation du travail très contestable pour ne pas dire incompréhensible. Mais une chose est sûre, en fonction de la position de cette courbe, cela pourrait déclencher **des séances supplémentaires entre Noël et Nouvel AN**. Pour la CGT cette courbe d'un certain chantage n'est pas admissible, surtout que c'est la direction qui réorganise en permanence les horaires de travail. La principale cause étant le sous-effectif dans trop de secteurs. Il faut embaucher et donner des moyens techniques et humains pour produire dans de bonnes conditions, c'est aussi simple que ça. Cette courbe n'est faite que pour diviser les salariés entre eux, « **forcément si la production n'est pas faite c'est de la faute des absents en tout genre** » hurlent certains (malade, congé, Accident du travail, etc.) et autres affabulations reprises en cœur par d'autres, qui cherchent des coupables. **Diviser pour régner avec un soupçon de fausses informations et c'est gagné (Pour Eux)**

La courbe qu'ils ont elle nous rapporte, c'est normal c'est nous qui la traçons



## INFO/CHSCT/SX. BP / Les bouchons d'oreilles

Nous avons eu la réponse de l'inspecteur du travail concernant la réglementation pénibilité, avec l'obligation de porter des bouchons d'oreilles qui sont par ailleurs des EPI :

« Les équipements de protection individuelle sont appropriés aux risques à prévenir et aux conditions dans lesquelles le travail est accompli. Ils ne sont pas eux-mêmes à l'origine de risques supplémentaires. Ils doivent pouvoir être portés, le cas échéant, après ajustement dans des conditions compatibles avec le travail à accomplir »

« Il est donc utile de déterminer effectivement les postes pour lesquels s'avère nécessaire le port de ces EPI » **LES BOUCHONS D'OREILLES SONT DES EPI, donc il faut revoir la copie, on ne porte pas des bouchons d'oreilles si ce n'est pas justifié : A savoir, Art R4431-1 être exposé 600h/An à plus de 81 Db, + 130 pics à 135db/AN.**

La CGT reste confortée dans sa position et demande à la direction une cartographie précise des zones à risques concernant le bruit sur le site de Sochaux et Belchamp.

Cela aura un impact sur nos salaires, nos primes, notre temps de travail, notre accès à la formation professionnelle, notre protection sociale complémentaire, nos conditions de travail, notre épargne salariale.

En résumé, tout pourrait y passer si nous n'agissons pas dans nos entreprises ! **Ces négociations concernent tous les salariés travaillant dans la métallurgie.**

## INFO/CE/Extra / Dernière Minute

La direction annonce au CE extra du Lundi 12 décembre une embauche de 170 CDI sur le site de Sochaux. Quelques explications sont données par Le directeur du centre M Yvan LAMBERT « il y aura 100 CDI intérimaires et 70 CDI/ PSA (50 OPUEP et 20 encadrements) » avec comme commentaire « un verre à moitié plein » et un certain soulagement du responsable du site.

Le niveau d'embauche correspond plutôt à une goutte d'eau dans un verre vide. On ne peut pas se satisfaire d'une embauche aussi minime pour ne pas dire proche du ridicule et à des années lumières des véritables besoins pour le site de SOCHAUX.

**L'augmentation des cadences de production de 46 véhicules/heure à 54 V/H sur le système 2 pour janvier 2017** n'est pas réellement prise en compte, on est encore et toujours dans une situation de non prise en compte des **véritables besoins en effectif.**

Faire 8 véhicules supplémentaires par heure, avec de la GJP et très certainement des allongements d'horaires réguliers, ce n'est pas la solution à long terme pour les salariés et l'entreprise. **Tous les mois la CGT alerte la direction** sur l'aggravation des mauvaises conditions de travail, sur l'aggravation des Accidents du travail et de trajets, sur l'aggravation des maladies professionnelles, sur le mal être au travail. **La CGT demande une véritable prise en compte des besoins avec une embauche massive de CDI/PSA pour pérenniser l'emploi et le site de SOCHAUX.**

La pénibilité l'idée c'est d'aider, et Non pas de tout Compliquer ?



## Conventions collectives de la métallurgie en DANGER.

Une négociation visant à redéfinir l'ensemble des accords régissant les garanties collectives et individuelles des salariés de la métallurgie, s'est ouverte en septembre. Cette négociation se place dans la lignée de la mise en application de la Loi Travail, que nous combattons. **Qu'est-ce qui pourrait changer pour nous tous ?**

